

Formation Taxis Plus – Siren : 750 193 096 - Code Naf : 8559B

Numéro de déclaration d'activité : 11 91 07136 91

Agrément Préfecture de l'Essonne n° 2024-02

PROGRAMME DE FORMATION

Voici comment va se dérouler votre formation :

Le formateur et la secrétaire seront vos référents. Ils seront à votre écoute pour toutes questions notamment en cas de problématiques physique ou autres liées à un Handicap. Pour nous contacter : contactformationtaxi@gmail.com

Forfaits et Tarifs sur notre site Internet, en salle et sur le document d'inscription.

Prérequis : 21 ans et permis non probatoire.

Accessible aux Personnes en Situations de Handicap (Sous réserve : nous contacter)

La formation se tient au 85 bis route de Grigny au 2^{ème} étage à Ris-Orangis 91130.

Pour plus d'informations, vous pouvez également consulter notre site internet contenant le Plan de Formation, les Délais d'Inscription, les Méthodes Pédagogiques, etc.

Il y a 8 matières à l'Examen qui feront l'objet de cours magistral, d'un résumé participatif oral, d'évaluations écrites puis de la correction (avec fiche de suivi de votre progression).

Le but étant de vous faire acquérir les compétences demandées aux examens.

Première Etape de Votre Formation : LA THEORIE

Objectif : Acquisition de compétences Théoriques et réglementaires liés à l'exercice de la profession de Taxi selon le référentiel de l'état *

1. Réglementation Nationale relative au T3P : 2 jours

Objectif : Maitriser les différents modes de transport de personne et leurs réglementations

2. Sécurité routière : 2 jours

Objectif : Maitriser le code de la route et mise en application des procédures de sécurité routière

3. Français : 1h45

Objectif : Comprendre et Maitriser la lecture d'un texte

4. Gestion : 1 jour

Objectif : Maitriser les connaissances des différentes structures et régime fiscal des entreprises. Tenue d'une comptabilité.

5. Anglais : 1h45 heures

Objectif : Maitriser le vocabulaire de base liées à l'activité taxi

6. Réglementation GT : 4 jours

Objectif : Maitriser la réglementation Taxi Nationale

7. Réglementation FT Locale : 10.30 heures

Objectif : Maitriser la réglementation Taxi Locale et la Tarification du département choisi

SOIT UNE DUREE DE 11 JOURS

EVALUATION en continue grâce à des Qcm et Examens Blancs corrigés aussitôt afin de vous positionner dans le parcours d'apprentissage.

Puis Vous recevrez une Convocation et vous vous rendrez à l'Examen de l'état et serez Evalué dans les mêmes conditions.

Deuxième étape de Votre Formation : LA PRATIQUE

Objectif : Acquisition de compétences Pratiques et réglementaires liés à l'exercice de la profession de Taxi selon le référentiel de l'état *

8. Pratique de Conduite d'un véhicule Taxi : 21 heures (Forfait 98h) ou 28 heures (Forfait 112h)

Attendu : Maitriser l'utilisation du compteur taxi, l'Accueil clientèle, et la Facturation de course

EVALUATION en mode examen selon les critères de la Grille de l'état Puis Vous recevrez une convocation et vous vous rendrez à l'examen PRATIQUE de l'état et serez Evalué selon les critères de la Grille de l'état détaillés sur France Compétence.

* Accès au référentiel sur le site www.francecompetences.fr

Fiche : RS5635 - Habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de taxi - France Compétences (francecompetences.fr)

Formation Taxis Plus – Siren : 750 193 096 - Code Naf : 8559B

Numéro de déclaration d'activité : 11 91 07136 91

Agrément Préfecture de l'Essonne n° 2024-02

MODALITES D'EXAMEN à

=> L' Habilitation pour l'Accès à la Profession de Conducteur de Taxi

1. Réglementation relative au T3P :

Destinée à évaluer les connaissances des candidats sur la réglementation nationale spécifique aux taxis et

celles applicables aux autres activités auxquelles ils sont susceptibles de participer (T3P).

2. Sécurité routière :

Destinée à évaluer les connaissances des candidats en matière de code de la route et prévention routière.

3. Français :

Destinée à évaluer la connaissance de la langue française par les candidats.

4. Gestion :

Destinée à évaluer les connaissances des candidats sur des notions de bases centrées sur l'activité du taxi

relatives au droit des sociétés, à la fiscalité, à la comptabilité et au droit social.

5. Anglais :

Remise à niveau des connaissances d'anglais. Evolution par groupe de niveau, programme d'anglais usuel,

et programme spécifique à l'activité de taxi.

6. Réglementation Locale du Taxi FT

Destinée à évaluer les connaissances des candidats sur le département d'exercice.

7. Réglementation Nationale du Taxi GT

Destinée à évaluer les connaissances des candidats sur la réglementation nationale du Taxi.

8. Epreuve Pratique Conduite d'un véhicule Taxi

Destinée à évaluer les connaissances des candidats en situation réelles avec grille d'évaluation de l'état.